

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-30**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Remplacement de M. MARCHAND de deux commissions communautaires suite à sa démission du Conseil Municipal de Sennely

Suite à la démission de M. Marchand du Conseil Municipal de Sennely, il convient de le remplacer dans les deux commissions communautaires suivantes dans lesquelles il siégeait.

- « Développement économique et touristique »
- « Culture et patrimoine »

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser le Conseil communautaire à ne pas avoir recours au scrutin secret,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DÉSIGNE :**

- Pour la commission « **Développement économique et touristique** » : **M. Francis GARRIDO**
- Pour la commission « **Culture et patrimoine** » : **M. Cyril AGOUTIN**

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Le Président, 27/05/2021  
Jean-Paul ROCHE  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-31**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret**

Le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, approuvé lors de sa séance 2 décembre 2020, a été rejeté par la Préfecture du Loiret suite aux observations émises par la Métropole. La Communauté de Communes est appelée à émettre un avis sur ce nouveau projet de statuts.

Pour information, les remarques émises et modifiées dans ce nouveau projet portent, pour l'article 2, sur la nécessité de mettre en adéquation les compétences exercées par la Métropole, notamment à l'alinéa 1 « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ou la Métropole conserve la partie stratégie ».

Pour l'article 7, cela concerne le retrait des communes pour qui la métropole intervient en représentation substitution et mise en conformité de l'alinéa sur le calcul du quorum, conformément à l'article 11 des statuts, et à l'article L. 2120-20 du CGCT.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** les statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret tels qu'ils sont présentés en annexe.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Quantité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-32**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Acquisition des locaux de l'ancienne maison de retraite « La Rabolière »

Vu le Code de l'Urbanisme et le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu le bail à construction consenti le 06 septembre 1990 par la commune de La Ferté Saint-Aubin au profit de LogemLoiret puis de l'association « La Rabolière » par suite de la vente en date du 26 septembre 2013,

Vu l'engagement de la commune de La Ferté Saint-Aubin à céder le terrain à l'association,

Vu l'engagement d'acquisition du Conseil d'administration de l'association d'hébergements, de soins et d'aides aux personnes « La Rabolière »,

Vu l'avis de France Domaine en date du 23 mars 2021,

L'ancienne maison de retraite « La Rabolière » est située au 109 boulevard Maréchal Joffre à La Ferté Saint-Aubin. Le site est classé en zone UB du PLU. L'ensemble immobilier est implanté sur la parcelle cadastrée section AY numéro 167 pour une superficie de 2 982 m<sup>2</sup>.

La commune de La Ferté Saint-Aubin a consenti le 06 septembre 1990 un bail à construction au profit de l'OPAC du Loiret devenu LogemLoiret. Ce bail consistait à édifier sur le terrain loué une résidence d'accueil temporaire pour personnes âgées d'une superficie totale d'environ 1 492 m<sup>2</sup>. Le bail a été consenti pour une durée de 55 ans moyennant un loyer annuel de un franc symbolique. Le permis de construire a été délivré par le Préfet du Loiret le 30 mai 1989.

Par acte du 26 septembre 2013, LogemLoiret a cédé à l'Association « La Rabolière » les droits et obligations tirés du bail. En janvier 2020, l'association « La Rabolière » a fait part à la ville de La Ferté Saint-Aubin de son souhait de résiliation anticipée du bail à construction. La structure n'était plus viable mais l'association souhaite tout de même pérenniser son activité sur le territoire intercommunal.

Conformément aux termes du bail à construction, la ville est propriétaire de l'ensemble immobilier implanté (la construction appartenant à l'Association. La ville a donné son accord à l'Association. Après cette formalité, l'Association sera en mesure de céder (le terrain et le bâtiment) à la Communauté de Communes.

Les Maires réunis en bureau communautaire réuni le 4 mai 2021 ont accepté le principe d'une acquisition de l'ensemble immobilier « La Rabolière ». Une proposition a été faite et acceptée par l'association pour un prix de 670 000 €.

Cet ensemble immobilier sera aménagé pour recevoir un espace de co-working, une pépinière d'entreprises et des locaux administratifs pour la Communauté de Communes.

Considérant que le déclassement du terrain du Domaine Public puis la cession du terrain par la ville de La Ferté Saint-Aubin à l'Association « La Rabolière » seront présentés lors du Conseil Municipal du 28 mai 2021,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DÉCIDE D'ACQUERIR** l'ensemble immobilier cadastré AY 167 pour une superficie totale de 2.982 m<sup>2</sup>, situé 109 boulevard Maréchal Joffre à La Ferté Saint-Aubin, au prix de 670 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette acquisition,

**PRÉCISE** que la communauté de communes prendra en charge les frais de notaire liés à cette acquisition.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-03-33

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jony-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Avenant n°1 au contrat Départemental 2021/2023 de soutien aux projets structurants du territoire (VOLET 2)

Vu la délibération n°2021-01-13 du 30 mars 2021 autorisant Monsieur le Président à signer le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS 2021-2023 ;

Vu le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS 2021-2023 ;

En raison de l'évolution du projet d'acquisition du bâtiment « La Rabolière » situé sur la commune de la Ferté Saint-Aubin afin d'y implanter le siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne ainsi qu'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises, un avenant n°1 est nécessaire pour modifier la répartition financière de l'enveloppe du VOLET 2.

Pour mémoire :

ANCIENNE REPARTITION			
COLLECTIVITE	LIBELLE PROJET	MONTANT € H.T	SUBVENTION ATTRIBUEE
Communauté de communes des Portes de Sologne	Extension de deux zones d'activités (Marcilly et Ménestreau en Villette) et création d'une zone d'activités à Ligny le Ribault	375 471,25 €	225 282,00 €
	Implantation du siège de la CCPS ainsi qu'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises dans le bâtiment « La Rabolière »	900 000,00 €	362 704,00 €
	Enveloppe à définir pour le bilan mi-mandat		103 762,00 €

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210525-2021\_03\_33-DE

L'enveloppe financière sera répartie comme suit après l'avenant 1 :

NOUVELLE REPARTITION			
COLLECTIVITE	LIBELLE PROJET	MONTANT € H.T	SUBVENTION ATTRIBUEE
Communauté de communes des Portes de Sologne	Implantation du siège de la CCPS ainsi qu'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises dans le bâtiment « La Rabolière »	1 330 00,00 €	588 000,00 €
	Enveloppe à définir pour le bilan mi-mandat		103 748,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne 2021 – 2023.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-34**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Lignv-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Demande de subvention liée au contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS (VOLET 2), pour l'acquisition et des travaux d'aménagement à La Rabolière

Vu la délibération n°2021-01-13 du 30 mars 2021 autorisant Monsieur le Président à signer le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS 2021-2023 ;

Vu le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS 2021-2023 ayant pour objectif le financement de l'opération d'acquisition du bâtiment « La Rabolière » situé sur la commune de la Ferté Saint-Aubin afin d'y implanter son siège ainsi qu'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises;

Vu la délibération du 25 mai 2021 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS 2021-2023 ;

Vu l'avenant n°1 au Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS 2021-2023 ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOPTE** le projet d'acquisition et d'aménagement de la « Rabolière » pour l'implantation du siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne, d'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises et tous les actes s'y rapportant ;

**ADOPTE** le plan de financement ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210525-2021\_03\_34-DE

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Acquisition	670 000	670 000	DETR ( <i>plafond 1 M€</i> )	300 000
Travaux	610 000	732 000	Département	588 000
Maîtrise d'œuvre	50 000	60 000		
			Autofinancement	442 000
<b>Total</b>	<b>1 330 000</b>	<b>1 462 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 330 000</b>

**SOLLICITE** une subvention de 588 000,00 € H.T. au titre du Contrat Départemental de Soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS – VOLET 2 2021/2023 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de candidature au Département relatif à ce projet ;

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-35**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : DETR 2022 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux relative à la création d'un siège communautaire et d'un espace de coworking

La communauté de communes des Portes de Sologne envisage l'achat du bâtiment « La Rabolière » situé sur la commune de la Ferté Saint-Aubin afin d'y implanter son siège ainsi qu'un espace de co-working et une pépinière d'entreprises. En complément de cette acquisition, des travaux d'aménagement seront nécessaires. Cette opération se déroulera en deux temps : en premier lieu l'acquisition du bâtiment qui pourra être réalisée en juin 2021 et en second lieu la réalisation de travaux à inscrire au premier semestre 2022.

Le coût d'acquisition a été fixé à 670 000 € et celui des travaux d'aménagement à 610 000 € HT. Cette demande de subvention est classée en priorité N°1 des demandes au titre de la DETR 2022.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte** le projet d'acquisition et d'aménagement de la « Rabolière » pour l'implantation du siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne, d'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises pour un montant estimé à 1 330 000 € HT,

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210525-2021\_03\_35-DE

**ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Acquisition	670 000 €	670 000 €	DETR ( <i>plafond 1 M€</i> )	300 000 €
Travaux	610 000 €	732 000 €	Région	
Maîtrise d'œuvre	50 000 €	60 000 €	Département	588 000 €
			Autofinancement	445 000 €
<b>Total</b>	<b>1 330 000 €</b>	<b>1 462 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 330 000 €</b>

**SOLLICITE** une subvention de 300 000 € H.T. au titre de la DETR 2022, soit 30 % du montant plafonné à 1 000 000 €,

**CHARGE** Monsieur le Président de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-36**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Remboursement des masques COVID achetés par la CCPS aux communes membres

La communauté de communes des Portes de Sologne a commandé 64 000 masques chirurgicaux de type II R dont une partie à destination de ses communes membres.

Communes	Masques chirurgicaux - Quantité
Communauté de communes des Portes de Sologne	5 300 soit 106 boîtes
Marcilly	5 000 soit 100 boîtes
Ligny le Ribault	3 000 soit 60 boîtes
Jouy le Potier	2 000 soit 40 boîtes
Ménéstreau en Villette	5 000 soit 60 boîtes
Ardon	2 000 soit 40 boîtes
Sennely	1 700 soit 34 boîtes
La Ferté Saint Aubin	40 000 soit 800 boîtes

Le coût unitaire des masques chirurgicaux est de 0,06 HT soit 0,0633 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**REFACTURE** le coût d'achat des masques auprès des communes, comme suit :

Commune de Marcilly :	316,50 €
Commune de Ligny le Ribault :	189,90 €
Commune d'Ardon :	126,60 €
Commune de Sennely :	107,61 €
Commune de Méneestreau :	315,50 €
Commune de Jouy le Potier :	126,60 €
Commune de la Ferté Saint-Aubin :	2 532,00 €

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-03-37

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Lignv-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ménéstreau-en-Villette

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2019-03-35 du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours du 1<sup>er</sup> avril 2021 formulée par la commune de Ménéstreau-en-Villette et relative à la construction d'un hangar pour le service technique communal d'un montant de 21 300 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Ménéstreau-en-Villette en vue de participer au financement de la construction du hangar à destination du service technique communal, à hauteur de 17 000 € soit 80 %,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE  
Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-38**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ménestreau-en-Villette**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2019-03-35 du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours du 1<sup>er</sup> avril 2021 formulée par la commune de Ménestreau en Villette, relative à la réalisation d'un terrain de pétanque situé au complexe sportif route de Vouzon d'un montant de 18 780 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Ménestreau en Villette en vue de participer au financement de la réalisation d'un terrain de pétanque situé au complexe sportif route de Vouzon, à hauteur de 13 000 € soit 70 %,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE  
Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-39**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 17 Mai 2021 et formulée par la commune de Sennely relative à la réhabilitation d'une partie du réseau d'eau potable de la commune de Sennely d'un montant de 390 500 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la réhabilitation d'une partie du réseau d'eau potable de la commune de Sennely, à hauteur de 27 000 € soit 7 %,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Le Président  
Jean-Paul ROCHE  
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-40**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Lignv-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Demande de subvention dans le cadre du programme « Démat ADS »

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique. L'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée selon différentes modalités (courriel, formulaire de contact, usage d'un télé service, etc.) et dans le respect du cadre juridique général.

De plus, les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que leur centre instructeur, devront disposer d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les DAU (art. L. 423-3 du Code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son art. 62).

Dans le cadre du volet « *Transformation numérique de l'Etat et des territoires* » du plan France Relance, le ministère de la Transformation et de la fonction publiques ainsi que le ministère du Logement ont décidé l'ouverture d'un guichet et d'une enveloppe spécifiques qui viennent compléter les fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales », ouverts depuis le début de l'année 2021.

Cette enveloppe a pour ambition de soutenir et d'accélérer le déploiement au sein des collectivités territoriales ou des centres instructeurs de solutions permettant de répondre aux exigences de la loi ELAN c'est-à-dire la réception et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment au travers du raccordement de leurs systèmes d'information aux solutions proposées par l'Etat, dont PLAT'AU, dans le cadre du programme « Démat. ADS ».

L'enveloppe contribue à financer les dépenses qui participent à l'adaptation collectivité ou d'un centre instructeur au processus dématérialisé de réception et d'instruction, notamment via un raccordement aux outils de l'Etat.

Celles-ci comprennent :

- l'acquisition d'un logiciel permettant de répondre aux obligations de la loi ELAN ;
- le recours à des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'œuvre pour le cadrage, la conduite du projet, les paramétrages, la conduite du changement, la formation, ou toute autre opération technico-fonctionnelle associés au déploiement.

Considérant le projet d'acquisition de la licence « logiciels » et sa mise en œuvre avant le 31 octobre 2021 par la Communauté de communes, pour l'ensemble de ses 7 communes membres,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOPTÉ** le projet d'acquisition de la licence « logiciels »,

**ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous,

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€ HT)	H.T.
Acquisition	9 930 €	11 916 €	Etat – plan de relance	6 800 €
			Autofinancement	3 130 €
<b>Total</b>	<b>9 930 €</b>	<b>11 916 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 930 €</b>

**SOLLICITE** une subvention de 6 800 € H.T. au titre Transformation Numérique des collectivités territoriales Programme « Démat. ADS », soit 68 % du montant,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-41**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Subvention ANS 2021 – Dispositif « j'apprends à nager »**

Le dispositif national « *J'apprends à Nager* » s'inscrit dans le cadre du plan interministériel de la prévention des noyades. Il permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et leur enseigne une culture de l'eau, revêt une dimension de sensibilisation et de prévention importante, prioritairement dans les quartiers prioritaires (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR).

L'opération « *J'apprends à Nager* » sera proposée à partir des vacances de la Toussaint et jusqu'aux vacances de Pâques 2022. Elle s'adresse en priorité aux enfants du territoire qui n'ont pas ou peu bénéficié d'enseignement de la natation.

Le dispositif est gratuit pour les stagiaires, et consiste à proposer aux enfants âgés de 6 à 12 ans (14 ans pour les enfants en situation de handicap) qui ne savent pas nager, un cycle d'apprentissage de 10 séances d'une heure, encadré par nos éducateurs. Le montant maximal de subvention par stage est fixé à 600 € comprenant la contribution au financement de l'encadrement et à 400 € de contribution à l'achat de matériel. L'Agence Nationale du Sport a fixé un seuil d'aide par bénéficiaire et par exercice à 1 500 €.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**APPROUVE** cette opération et de solliciter une subvention auprès de l'ANS d'un montant de 1 500 €.

**AUTORISE** Monsieur le président, ou son représentant, à signer toute pièce se rapportant à cette opération et à la demande de subvention.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 27/05/2021

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-42**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Recrutement d'emplois saisonniers pour le CUBE**

Vu les articles 3 (2°) sur l'accroissement saisonnier d'activité, et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

La réouverture des piscines au public, validée par les annonces du Président de la République du 29 avril 2021, permet de procéder aux recrutements d'agents saisonniers pour la surveillance des bassins et l'accueil du public. Cependant, à ce jour, une incertitude persiste au sujet du protocole sanitaire qui sera applicable. Aussi afin d'anticiper au mieux les recrutements saisonnier, il convient d'opter pour un maintien du protocole sanitaire actuel (désinfection soutenue) qui pourra au choix être effectué par un des Educateurs des Activités Physiques et Sportives ou par un adjoint technique exclusivement dédié à cette tâche.

C'est pourquoi il est proposé de répartir les recrutements saisonniers sur ces trois profils : adjoint administratif, adjoint technique et Educateurs des APS.

Postes d'éducateur des APS : 2 contractuels saisonniers par référence au cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B) à temps complet.

Le besoin de recrutement prévu est de 4 mois (quatre X 1 mois) et sera réparti en fonction du besoin du service et des protocoles sanitaires.

Le traitement sera calculé comme suit :

- Pour les BEESAN-MNS- BPJEPS AAN : l'indice brut 431 / indice majoré 381 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

- Pour les BNSSA : l'indice brut 388 / indice majoré 355 de la grille indic

Envoyé en préfecture le 27/05/2021  
Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le  
ID : 045-200005932-20210525-2021\_03\_42-DE

Adjoint technique (protocole sanitaire) : Dans le cas où l'exécution du protocole un ETAPS, il convient de prévoir un recrutement d'un adjoint technique à mission en lieu et place. Cette durée de recrutement sera effectuée pour 2 mois en substitution de 2 mois de CDD sur le poste d'éducateur des APS.

Le recrutement se fera par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique soit IB 354 IM 332 sur la base de l'article 3-2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Adjoint administratif territorial (Accueil) : 1 contractuel saisonnier par référence au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021.

Le recrutement se fera par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif soit IB 354 IM 332 sur la base de l'article 3-2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**RECRUTE** les emplois saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021, dont les crédits sont prévus au budget primitif 2021, chapitre 012 – 64131 :

- 2 emplois d'ETAPS à temps complet pour une durée totale de 4 mois (le besoin de recrutement prévu est de quatre X 1 mois et sera réparti en fonction du besoin du service et des protocoles sanitaires), OU 1 emploi d'ETAPS à temps complet pour une durée déterminée de 2 mois et 1 adjoint technique à temps complet pour une durée déterminée de 2 mois.
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet pour une durée totale de 2 mois,

**AUTORISE** le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS, IDJF),

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats correspondants.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-03-43

Séance du 25 Mai 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE,

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif pour Le Cube**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois les emplois de la commune sont créés par le Conseil communautaire.

A la suite de la mutation interne d'un adjoint administratif titulaire à temps complet affecté à l'accueil du complexe aquatique « Le Cube », au sein des effectifs du service « Planification et régulations de l'Occupation Urbaine », il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour assurer la continuité des missions du poste d'accueil du complexe aquatique. Le recrutement est prévu à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 avec le tuilage d'un mois pour former l'agent sur les missions et le progiciel métier.

En cas de vacance éventuelle du poste d'adjoint administratif à temps complet, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et que la durée pourra être prolongée, dans la limite de celle fixée par la loi.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**CRÉE** un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à l'accueil du complexe aquatique Le Cube, et **MODIFIE** par conséquent le tableau des effectifs.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le cas échéant les contrats correspondants.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT  
Le Président  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-44**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : **Modification de la convention de mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Ménéstreau-en-Villette**

La Communauté de communes met à la disposition de plusieurs de ses communes membres, des agents du service « Planification et régulation de l'occupation urbaine » afin de réaliser la pré-instruction des actes d'urbanisme pour le compte de ces communes : Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ménéstreau-en-Villette, et désormais Marcilly-en-Villette depuis le 12 avril 2021.

Au regard de l'examen des besoins de chaque commune, et de la capacité du service à pouvoir assurer cette mission, des ajustements sont opérés, notamment en ce qui concerne la commune de Ménéstreau-en-Villette. Il est ainsi proposé de réduire la mise à disposition d'une durée hebdomadaire de 7 heures à 3,5 heures, à compter du 15 avril 2021.

Il convient de passer un avenant à la convention de mise à disposition de service actée par délibération communautaire du 15 décembre 2020, pour tenir compte de cette modification.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**MODIFIE** la convention de mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Ménéstreau-en-Villette pour une durée hebdomadaire 3,5 heures au lieu de 7 heures à compter du 15 avril 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant  
Le Président  
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 27/05/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-45**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet** : Modification de la convention de la mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Jouy-le-Potier

La Communauté de communes met à la disposition de plusieurs de ses communes membres, des agents du service « Planification et régulation de l'occupation urbaine » afin de réaliser la pré-instruction des actes d'urbanisme pour le compte de ces communes : Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, et désormais Marcilly-en-Villette depuis le 12 avril 2021.

Au regard de l'examen des besoins de chaque commune, et de la capacité du service à pouvoir assurer cette mission, des ajustements sont opérés, notamment en ce qui concerne la commune de Jouy-le-Potier. Il est ainsi proposé de réduire la mise à disposition de d'une durée hebdomadaire de 14 heures et 20 mn (14,33) à 7 heures et 10 mn (7,16) à compter du 15 avril 2021.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**MODIFIE** la convention de mise à disposition du service de pré-instruction des actes d'urbanisme auprès de la commune de Jouy-Le-Potier pour une durée hebdomadaire 7.16 heures au lieu de 14,33 heures à compter du 14 mai 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 27/05/2021

Qualité : CC PORTES DE

Le Président  
SOLOGNE-PDT  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-03-46**

**Séance du 25 Mai 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 25 Mai 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 Mai 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE,

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Objet : Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA**

La convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA a été signée pour 1 an et a pris fin au 31 décembre 2020. Celle-ci est donc à renouveler à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elle fixe les modalités d'accompagnement des bénéficiaires du « RSA socle » qui ont fait l'objet d'une orientation vers le service social de la Communauté de Communes.

Le public visé concerne les bénéficiaires isolés et couples sans enfant qui résident sur les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely.

L'objectif de l'action est de permettre aux bénéficiaires de surmonter tout ou partie de leurs difficultés, dans un objectif d'insertion professionnelle et/ou d'insertion dans un autre dispositif.

Le référent social s'engage à :

- Effectuer le bilan de la situation, poser un diagnostic et convenir des objectifs de travail, partagés avec le bénéficiaire en s'appuyant sur les potentialités et les motivations du bénéficiaire,
- Négocier le contrat d'engagement réciproque, avec des objectifs et des étapes et l'élaborer,
- Eventuellement, orienter vers des prestataires et coordonner, évaluer le déroulement des actions en lien avec les autres intervenants et veiller au respect des engagements,
- Accompagner le bénéficiaire dans ses démarches administratives, liées à la santé, à la formation, au budget, à la mobilité, ainsi que dans l'accès et le maintien dans le logement.

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021  
INSCRIPTION AU REGISTRE DES AFFICHES  
Affiché le 27/05/2021  
ID : 045-200005932-20210525-2021\_03\_46-DE

Le référent doit fournir à la Maison du département EST et à la Direction de l'Équipement Départemental, un bilan intermédiaire au 15 octobre 2021 et un bilan qualité 2022.

Le financement accordé est calculé sur la base de 27 mesures (la convention en 2020 portait sur 30 mesures et celles-ci n'ont pas été réalisées suite à la baisse de la contractualisation lors du premier confinement). Elles sont rétribuées à hauteur de 400 € la mesure soit 10 800 € à l'année.

Un premier versement de 8 640 € (80 % de la subvention) sera réalisé dès signature de la convention.

Le solde sera versé au regard du bilan annuel réalisé.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DÉCIDE DE CONCLURE** la convention de partenariat 2021 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à la signer.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 27/05/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT